

SOCIÉTÉ DE TIR DE BOURGES



Société affiliée à la Fédération Française de Tir
Société fondée le 4 avril 1909

Nouveaux Statuts parus au J.O du 27 Avril 1969
Agrément J.S N° 3397 du 4 Avril 1949
A P S 01899ET0011
Siret : 481 560 746 00028

Siège Social : Complexe sportif Pierre de Coubertin
Place Pierre de Coubertin
18000 BOURGES

Stand de tir 10m: même adresse
Site internet : <https://stbbourges.sportsregions.fr/>
E.mail: tirbourges@outlook.fr

Compte rendu de l'assemblée Générale du 01 octobre 2021 Saison 2020/2021

Présents : 16

Pouvoir : 14

Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut débiter

Début de l'assemblée générale : 18h40

Ouverture de séance et accueil des licenciés.

M. SERRIE, président de la société de tir de Bourges, remercie les membres présentes.

Bilan de la saison 2020/2021 :

Procès-verbal de l'assemblée générale de la saison 2019/2020 :

M. SERRIE sollicite l'assemblée pour la validation du CR de l'assemblée générale. Aucune objection n'est formulée.

Rapport moral :

En premier lieu, M. SERRIE remercie les personnes qui ont donné de leur temps pendant la pandémie pour la confection et l'installation des parois de séparations entre les pas de tir et ainsi que pour le rangement du stand :

Jacky BENARD, Antoine FOURNIER, Sébastien GRENOUILLAT, Ange PIETRI, Gérald RACLIN, Stéphane RACLIN, Philippe SERRIE et Jean-Michel SULPICE.

Le club a fait l'acquisition d'une cible électronique Quantum.

L'installation a été réalisée par Ange PIETRI et Stéphane RACLIN.

Un planning de réservation sera mis en place pour cette nouvelle cible électronique. Un délai minimum d'inscription est fixé à une semaine.

Le créneau d'utilisation est de 1h30. Le coût a fixé par le comité directeur à :

- 2€ pour les extérieurs,
- 1€ pour les membres du club,
- 30€ pour les stages d'une journée.

SOCIÉTÉ DE TIR DE BOURGES



Société affiliée à la Fédération Française de Tir
Société fondée le 4 avril 1909

Nouveaux Statuts parus au J.O du 27 Avril 1969
Agrément J.S N° 3397 du 4 Avril 1949
A P S 01899ET0011
Siret : 481 560 746 00028

Siège Social : Complexe sportif Pierre de Coubertin
Place Pierre de Coubertin
18000 BOURGES

Stand de tir 10m: même adresse
Site internet : <https://stbbourges.sportsregions.fr/>
E.mail: tirbourges@outlook.fr

Pour information, un nouveau site a été mis en ligne durant la pandémie.

<https://stbbourges.sportsregions.fr/>

Les membres peuvent trouver dessus les documents pour la réinscription et de nombreuses informations.

L'ancien site renvoi sur le nouveau.

M. SERRIE informe l'assemblée de la cooptation au sein du comité directeur de M. RACLIN Stéphane. Ce dernier assure régulièrement les ouvertures du stand et participe activement à la vie du club.

M. SERRIE sollicite l'assemblée sur la validation de cette cooptation. Aucune objection n'est formulée, la proposition est validée.

La mairie de Bourges a souhaité promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive chez les plus de 60 ans.

Le club de tir s'est porté volontaire pour ce dispositif.

Le créneau retenu est le mardi de 16h15 à 17h30, avec un maximum de 15 personnes durant 1 trimestre.

La maire versera au club une participation de 300€.

Lors de la première séance, qui s'est tenue le 27 septembre dernier, seulement 2 personnes sont inscrites.

Du fait de la crise sanitaire, notre assurance à procéder au remboursement d'une partie de notre cotisation, soit 64.16€.

La FFTir a décidé de la gratuité de sa part pour les licences des jeunes, soit une réduction de 41€.

M. PIETRI participe à la formation pour le brevet d'animateur, qui a lieu à Fleury.

La fête des associations a eu lieu le dimanche 13 septembre 2020 (cf CR AG 2019-2020)

Il n'y a pas eu de portes ouvertes après la fête des associations comme les années passées du fait de la crise sanitaire.

M. SERRIE sollicite, pour le début de la saison, l'ensemble des membres pour un soutien le samedi matin pour l'initiation des nouveaux. M. FOURNIER et M. GRENOUILLAT devant s'absenter dans le cadre d'autres mandats pour le tir sur 5-6 séances par an.

Cette demande de soutien est principalement nécessaire le temps des 3-4 séances de formation à la sécurité et initiation des adultes avant d'être libérés sur l'ensemble des créneaux.

Mme FERRAGU demande si une fiche individuelle de suivi existe pour les nouveaux membres durant la période de formation sécurité.

M. GRENOUILLAT lui indique que non, mais que l'idée va être étudiée.

M. FOURNIER informe l'assemblée des dates à venir des compétitions :

Départementaux 10m : 12-13-14 novembre 2021

Régionaux : début décembre 2021

France : mi-février 2022

SOCIÉTÉ DE TIR DE BOURGES



Société affiliée à la Fédération Française de Tir
Société fondée le 4 avril 1909

Nouveaux Statuts parus au J.O du 27 Avril 1969
Agrément J.S N° 3397 du 4 Avril 1949
A P S 01899ET0011
Siret : 481 560 746 00028

Siège Social : Complexe sportif Pierre de Coubertin
Place Pierre de Coubertin
18000 BOURGES

Stand de tir 10m: même adresse
Site internet : <https://stbbourges.sportsregions.fr/>
E.mail: tirbourges@outlook.fr

Un stage 10 organisé par le comité départemental, devrait avoir lieu le 30 octobre prochaine (9h-17h) dans nos installations. C'est un club d'inscrire les participants.

Rapport financier :

Du fait de son indisponibilité, M. PIETRI a demandé à M. RACLIN de procéder à la présentation du rapport financier de l'association. (Voir documents en annexe)

La trésorerie a été réalisée avec l'application « Basicompta ».

Le contrôleur aux comptes, M. DELATTRE, après vérification faites chez lui et au club des documents transmis, propose à l'assemblée générale de donner quitus sur cette gestion : Aucune objection n'est formulée, la proposition est validée.

M. GRENOUILLAT attire l'attention de l'assemblée sur la déclaration de chacun des heures réalisées en bénévolat (comptabilité, accueil, encadrement des tireurs, ...). Les heures passées sont valorisées et mises dans le bilan comptable.

Questions diverses :

M. GOUSSET demande ce qu'il en est des carnets de tirs.

Les tirs contrôlés ne sont plus obligatoires pour les tireurs possédant déjà une détention.

M. SERRIE souhaite que l'ensemble des tireurs de la société de tir de Bourges conserve son carnet de tir et dans la mesure du possible, fasse valider un tir par an dans un stand extérieur.

Pour les tireurs ne possédant pas de carnet et de détention, la procédure des trois tirs avant la demande de la feuille verte est toujours existante.

M. CHAVANNE demande si des évolutions sont prévues pour le certificat médical.

La fédération a décidé qu'il était nécessaire, pour les renouvellements de licences, d'avoir un certificat médical avant la demande sur ITAC à partir de la saison 2021/2022, cependant il ne devait pas être nécessaire de faire valider sa licence au dos.

Après réception des premières licences et réception d'une lettre de la Préfecture, faisant mention d'une sollicitation du service central des armes et explosifs, toute demande d'autorisation doit être accompagnée d'un certificat médical (de moins d'un mois) sauf à ce que le tireur sportif présente sa licence tamponnée.

Il en est de même pour la détention d'arme et de munitions.

Il est annoncé pour la saison 2022/2023 que les certificats médicaux devront être scannés et insérés dans ITAC. Un décret devrait aussi être publié, modifiant les règles actuelles des certificats médicaux pour les détenteurs d'arme.

Fin de la réunion : 19h50

Le secrétaire :

RACLIN Gérald

Le Président :

SERRIE Philippe

(Texte de présentation du bilan 2020 – Lecteur Gérald RACLIN en représentation du Trésorier)

Lecture du bilan financier du dernier exercice établi pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Le bilan financier de la STB ressort à résultat positif de **+ 804,82 €**

Je vous rappelle que l'association est régit selon le principe des RECETTES et DEPENSES, notre comptabilité est faite grâce au logiciel BasiCompta. La chronologie des opérations comptables est donc ainsi assurée.

Le total des Recettes pour l'exercice est de **11 304,83 €**

Le total des Dépenses pour l'exercice est de **10 500,01 €**

Les principaux postes de Recette sont les cotisations pour **8 094 €**, les subventions pour **2 077,67 €** de la commune et **500 €** de la Ligue

Les principaux postes de Dépense sont le reversement à la FFT des parts Fédération/Ligue/Comité pour **4 760 €**, la gestion courant à hauteur de **1 246 €** et sur l'année 2020 l'achat de la ciblerie électronique SPORT QUANTUM pour **2 900 €**.

Nos charges courantes ont enregistré une baisse par rapport au précédent exercice eu égard à la crise.

Nous avons malgré tout un résultat positif.

Je tiens à la disposition des sociétaires, les éléments comptables.

L'ensemble des pièces ont fait l'objet d'un examen approfondi par le contrôleur aux compte le 11 septembre 2021.

Merci pour votre attention.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE DE TIR DE BOURGES

Le 11 septembre 2021

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Conformément aux statuts et à la mission de vérification des comptes qui m'a été confiée, j'ai examiné la comptabilité de la Société de Tir (STB) pour la saison 2020/2021

Cette vérification s'est faite en partie à mon domicile et au local de la STB, sur la totalité de la comptabilité, à partir des documents mis à ma disposition : les relevés bancaires et les pièces justificatives.

Après contrôle de l'ensemble des documents, je confirme que les comptes sont réguliers et sincères, leur suivi est rigoureux, leur analyse n'appelle donc pas de remarque particulière.

Je me permets de mettre en exergue l'excellent travail de notre nouveau trésorier Ange PIETRI, équipé du nouveau logiciel de comptabilité qu'il maîtrise parfaitement de même que la comptabilité.

Ceci-dit et par conséquent je vous demande de donner quitus à la gestion des comptes de la STB.

A BOURGES le 11 Septembre 2021

J.P DELATTRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.P. Delattre', with a large, sweeping flourish underneath.

Compte de résultat global du 01/09/2020 au 31/08/2021

CHARGES		MONTANT(euros)	PRODUITS	MONTANT(euros)
60-Achat		4636,83	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	454
Achats et de prestations de services		0	Prestation de services	0
Achats non stockés de matières et de fournitures		116,83	Vente de marchandises	454
Fournitures non stockables (eau, énergie)		0	Produits des activités annexes	0
Fourniture d'entretien et de petit équipement		37		
Autres fournitures		4483		
61 - Services extérieurs		1019,26	74- Subventions d exploitation	2577,67
Sous traitance générale		0	Etat: ANS, ARS, ...	0
Locations		426,56		
Entretien et réparation		0	Région(s):	0
Assurance		592,7		
Documentation		0		
Divers		0	Département(s):	0
62 - Autres services extérieurs		13,92		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		0	Commune(s):	2077,67
Publicité, publication		0	0 subvention communauté de communes et agglomération	0
Déplacements, missions		0		
Frais postaux et de télécommunications		13,92	Organismes sociaux (à détailler):	0
Services bancaires, autres		0		
63 - Impôts et taxes		0		500
Impôts et taxes sur rémunération		0	Fédération	0
Autres impôts et taxes		0	Fonds européens	0
		0	ASP	0
64- Charges de personnel		0	Autres recettes (précisez):	0
Rémunération des personnels		0		
Charges sociales		0	75 - Autres produits de gestion courante	8209
Autres charges de personnel		0	Dont cotisations	8094
65- Autres charges de gestion courante		4830	76 - Produits financiers	0
66- Charges financières		0	77 - Produits exceptionnels	64,16
67- Charges exceptionnelles		0	78 Reprises sur amortissements et provisions	0
68- Dotation aux amortissements(provisions po		0	79 - transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES		10500,01	TOTAL DES PRODUITS	11304,83
86- Emplois des contributions volontaires en na		3329	87 - Contributions volontaires en nature	3329
Secours en nature		0	Dons en nature	0
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		0	Prestations en nature	0
Personnel bénévole		3329	Bénévolat	3329
TOTAL DES CHARGES		13829,01	TOTAL DES PRODUITS	14633,83
RESULTAT		804,82		